

Pourquoi un guide de reconnaissance des habitats forestiers et des espèces forestières protégées en Normandie ?

Les propriétaires forestiers privés de Normandie détiennent un patrimoine naturel riche et diversifié. Si l'aspect économique de la gestion forestière reste le moteur incontournable de leurs actions, la reconnaissance et la gestion des milieux et des espèces remarquables sont une préoccupation de plus en plus affirmée qui répond aux multiples fonctions de la forêt.

Ce guide est destiné à les aider, ainsi que leurs gestionnaires, à mettre en œuvre une gestion intégrée et durable, que ce soit au quotidien ou au moment des échéances importantes de la vie de la forêt : coupes, reboisements, construction d'une route forestière, rédaction d'un Plan Simple de Gestion (obligatoire ou volontaire), adhésion et mise en œuvre courante d'un Document de Gestion Durable autre que le Plan Simple de Gestion (Règlement type de Gestion et Code des Bonnes Pratiques Sylvicole).

Les différents types de fiches

Habitats forestiers remarquables

Habitats remarquables associés à la forêt

Autres milieux d'intérêt patrimonial

Oiseaux forestiers protégés

Autres animaux forestiers protégés

Espèces végétales forestières protégées



Osmonde royale



Pic Noir

TEMOIGNAGE :

"Dimanche, j'ai emmené mes petits enfants visiter la belle station à Osmonde Royale dans ma forêt des petits bois..."

Une petite partie de nos surfaces forestières régionales est incluse dans le périmètre de zonages environnementaux (Natura 2000, arrêtés préfectoraux de protection biotope, ZNIEFF, ...), zonages qui possèdent leurs propres recommandations ou obligations en terme de prise en compte et de conservation d'habitats et/ou d'espèces. En dehors de ces zones, le propriétaire forestier disposait jusqu'à présent de peu d'éléments de référence pour identifier et gérer ce patrimoine.



Préserver la biodiversité, c'est préserver une véritable « assurance-vie » pour les forêts.

C'est un gage du maintien de leur productivité à moyen et long terme. En effet, la diversité biologique est un élément essentiel de conservation des équilibres naturels. Elle forme aussi un stock génétique nécessaire à l'adaptation des essences et des espèces aux changements du milieu et notamment au changement climatique.

Enfin, c'est un stock de molécules indispensables aux scientifiques pour alimenter la recherche.

Ainsi, **les forêts sont de véritables réservoirs de biodiversités**, tant par la variété des formes de vie qu'elles hébergent que par la présence de milieu. Dans ce contexte, il faut souligner que la gestion forestière conditionne directement le maintien ou la perte de l'ensemble de cette biodiversité.

Même s'il y a encore beaucoup à apprendre, notamment en terme de protection et de gestion des espèces, ce guide est un pas supplémentaire dans une démarche globale de « porter à connaissance environnementale » du CRPF de Normandie. Il sera actualisé et complété dans le temps.

Les services du CRPF

Le CRPF met à disposition des propriétaires qui établissent un Document de Gestion Durable, sur simple demande, la cartographie des zonages environnementaux concernant leur forêt, sachant que l'absence de zonage n'exclut pas la présence et la prise en compte d'habitats remarquables ou d'espèces protégées.

LA GESTION INTÉGRÉE DE LA FORÊT

Vers une démarche volontariste

Description des peuplements

La description des peuplements en terme de structure, de composition, de potentiel de production est le préalable classique à la définition des choix de gestion forestière

Programmation des coupes et travaux :

Formalisé ou non dans un Document de Gestion Durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) un programme des interventions à réaliser dans votre forêt (coupes et travaux) permettra de tendre vers l'objectif sylvicole choisi.

Identification d'un habitat ou d'une espèce de valeur patrimoniale :

Une espèce protégée ou un habitat intéressant peut être associé aux peuplements de votre forêt.

Cette espèce ou cet habitat peut être identifié grâce à l'utilisation de ce guide, ou préalablement connus grâce à l'existence d'un signalement particulier.

Confirmation :

La rareté ou les caractéristiques de ces éléments patrimoniaux valent une confirmation de leur importance, de leur état de conservation et de leur vulnérabilité.

Bilan et analyse de l'impact de la gestion forestière sur l'habitat ou l'espèce

- La localisation des éléments remarquables, réalisée parallèlement à la cartographie des peuplements, permet de compléter la connaissance de votre forêt.
- L'étude des interventions forestières programmées, en relation avec la présence d'un élément remarquable, permet d'évaluer leur impact.
- L'adaptation éventuelle de ces interventions permet de concilier production et environnement.

Objectif sylvicole

La valorisation économique d'un peuplement forestier se traduit par la récolte de bois dans un contexte de gestion durable de la forêt : renouvellement, équilibre économique, multifonctionnalité, ...



Objectif sylvo-environnemental

La valorisation économique d'un peuplement forestier se traduit par la récolte de bois dans un contexte de gestion durable de la forêt : renouvellement, équilibre économique, multifonctionnalité... et de **conservation** ou **restauration** d'un élément remarquable du patrimoine naturel.

Objectif environnemental

Localement, la valeur du ou des éléments remarquables répertoriés, peut amener à abandonner volontairement l'objectif de production. Des mesures de génie écologique se substituent au programme sylvicole de coupes et travaux. Une gestion purement environnementale n'est, dans certains cas, pas incompatible avec une gestion forestière équilibrée.

Remarque : parfois, l'équilibre économique peut ne plus être assuré, et dans ce cadre, la recherche de compensations aux surcoûts engendrés doit être associée à la démarche.

Les services du CRPF

- *Diagnostic de l'habitat ou de l'espèce (en collaboration éventuelle avec des spécialistes naturalistes et/ou écologues)*
- *Conseils de gestion forestière pour préserver le patrimoine naturel*
- *Possibilité de référencement (placette environnementale) avec suivi d'opérations de génie écologique*
- *Possibilité d'inscription d'une zone en Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)*